

École élémentaire VIOTTE 1 Chemin Français 25 000 Besançon 03 81 53 76 29
ecole.viotte.besancon@ac-besancon.fr

Procès-verbal du conseil d'école 1

Date : jeudi 16 octobre 2025

Lieu : salle polyvalente étage 1

Excusés :

Madame DURET représentante des parents d'élèves

Madame VIEILLE-MARCHISET, Inspectrice de circonscription de l'Éducation Nationale

Monsieur POULIN, Adjoint au maire

Mesdames CARDINAUX et HALLER

Présents :

Mesdames BOUTONNET, HASIAOUI, HUOT MARCHAND, RABATEL.

Monsieur AMOGHLI représentant des parents d'élèves

Mesdames FRACHON, NORMAND, FOURGEUX, FERRI, SAPOLIN,

FAY et Monsieur BESCHER, enseignant

Madame NIKOKA, DAL

Secrétaire de séance : Mme FAY enseignante

La séance est ouverte à 18h00 après un tour de table de présentation.

Relevé de conclusions

> Fonctionnement de l'école élémentaire Viotte

● Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 12 juin 2025

Après lecture du procès-verbal du conseil d'école du 12 juin 2025, est-ce qu'un membre du conseil d'école souhaite modifier (ajout, modification ou suppression) ce procès-verbal ?

La réponse est non. Le procès-verbal du conseil d'école du 12 juin 2025 est donc approuvé.

● Présentation des membres du conseil d'école et leur fonction dans le conseil

Le conseil d'école est le lieu d'information et de communication où les parents sont associés à la vie de l'école ; il donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école, sur les questions intéressant la vie de l'école et de la communauté scolaire : projet d'école, projet d'action éducative, péri et post scolaires, classe découverte, conditions matérielles, financières, restauration scolaire, hygiène, sécurité, accueil des élèves, vote le règlement intérieur, organise l'utilisation des locaux scolaires, organise la semaine scolaire, discute les heures d'entrée et sortie des classes.

Ce conseil est réuni en présence de :

- La directrice qui préside le conseil d'école
- L'Inspectrice de l'Éducation Nationale, membre de droit
- La maire ou un de ses représentants

- Tous les enseignants de l'école

- Les représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui de toutes les classes de l'école. Ils assurent un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative. Ils ne parlent pas en leur nom propre mais en lieu et place des familles.

Toute personne dont l'expertise peut être jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Par exemple : le responsable du périscolaire qui expose les services mis en place dans le cadre du périscolaire.

● **Résultats des élections des représentants de parents d'élèves.**

Au total, 6 candidatures ont été déposées : 6 titulaires

Électeurs inscrits : 195

Votants : 104

Bulletins blancs ou nuls : 26 (le bulletin est nul si un nom est entouré ou barré puisque l'on vote pour la liste entière)

Suffrages exprimés : 78

Pourcentage : 53,33 % (53,97 % en 24/25)

L'équipe pédagogique remercie les parents pour l'aide apportée lors de la mise sous enveloppe et lors du dépouillement. Pour rappel le vote s'est effectué uniquement par correspondance comme décidé lors du dernier conseil d'école.

Les représentants des parents d'élèves élus sont :

Mesdames **BOUTONNET, DURET, HASIAOUI, HUOT MARCHAND, RABATEL.**
Monsieur **AMOGHLI.**

Les parents d'élèves sont le relais des parents auprès de l'équipe pédagogique. Toutes les questions que vous souhaiteriez poser à l'occasion des conseils d'école sont inscrites à l'ordre du jour dès l'instant où vous soumettez votre requête à vos représentants qui les transmettent par le biais du mail de l'école dans un délai de 3 jours au moins avant la tenue de séance.

● **Organisation pédagogique : effectifs, répartition, projet d'école**

131 élèves sont inscrits à ce jour à l'école élémentaire Viotte pour l'année 2025-2026.

18 élèves dans la classe de CP de madame NORMAND

21 élèves dans la classe de CP-CE2 de madame FOURGEUX : 6 CP et 15 CE2

22 élèves dans la classe de CE1 de madame FRACHON

22 élèves dans la classe de CE2-CM1 de madame HALLER : 10 CE2 et 12 CM1

24 élèves dans la classe de CM1-CM2 de madame FERRI : 17 CM1 et 7 CM2

24 élèves dans la classe de CM2 de monsieur BESCHER

L'équipe pédagogique est complétée par :

Madame CARDINAUX qui effectue le complément de la direction le jeudi de chaque semaine et un vendredi toutes les trois semaines dans la classe de CP CE2.
Madame SAPOLIN qui enseigne dans la classe de CE1 le mardi
Madame FAY en remplacement (lundi/mardi) de Mme HALLER
Monsieur LEHEC qui enseigne l'allemand.
Madame GROSDEMOUGE enseignante spécialisée.
Madame MICHAUD psychologue de l'Éducation Nationale.
Madame AZMANI Fatiha AESH (3 élèves bénéficient d'une aide humaine au sein de notre école par cette AESH).

● Prévisions des effectifs pour 2026 / 2027 :

Arrivée : 24 élèves sont actuellement scolarisés en **GS** à l'école maternelle Viotte
Départ : 31 élèves de CM2
soit **124** élèves en tenant compte des effectifs à ce jour.

● Règlement intérieur

Le règlement intérieur actuellement en vigueur est le même que celui de l'année dernière. Il a été envoyé avec la convocation.

Est-ce que les membres du conseil d'école souhaitent modifier ce règlement intérieur ? Non, le conseil n'a rien à ajouter.

L'équipe pédagogique propose à la demande de la DSDEN d'ajouter dans le règlement intérieur les numéros de téléphone suivants dans un paragraphe intitulé « référent sécurité et numéros d'urgence »

15 : SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence)

17 : Police secours

308 : Harcèlement

119 : Enfance en danger

3114 : Prévention suicide

Le règlement avec l'ajout de ce paragraphe est donc adopté.

● Les projets de notre école

Notre école a répondu à deux appels à projet l'an passé. Les deux projets déposés ont été retenus.

1) Projet éducation à l'environnement financé par la Région BFC : (subvention de 5 370 euros)

Objectif de l'appel à projet : Amener des publics à prendre conscience des enjeux environnementaux actuels, les encourager à devenir acteurs et actrices de leurs apprentissages pour encourager les changements de comportements.



Nos objectifs :

- Lutter contre l'érosion de la biodiversité et les îlots de chaleur.
- Favoriser le développement des élèves dans leur lien au réel, au vivant et dans l'exercice de leur éco-citoyenneté ainsi que leurs connaissances scientifiques et leurs compétences psycho-sociales.
- Favoriser la transmission des savoirs acquis par les élèves auprès de divers publics (scolaire, famille ...).
- Améliorer la santé des élèves en augmentant leur contact avec la nature et en apprenant à mieux s'alimenter.

Deux associations (Les ensauvagés et Tyto Alba) ainsi que la Ville de Besançon nous accompagneront :

- formation naturaliste des enseignants ;
- accompagnement des enseignants dans leur projet de « école dehors » ;
- mise en place avec des enseignants de 3 séances permettant d'appréhender la place de l'oiseau dans notre écosystème ;
- Co-enseignement lors des plantations des arbres et des arbustes de l'école, de la fabrication des mangeoires.

CP/CE2 : Plantation des petits arbres

CE1 : Rôle des chauves-souris

CE2/CM1 : Fabrication de mangeoires / Mode de vie de l'oiseau

CM1/CM2 : Les arbres

CM2 : Les haies de nature – l'espace des végétaux

2) PROJET OEPRE : OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS POUR LA RÉUSSITE DES ENFANTS :

Le dispositif OEPRE est mis en œuvre dans les territoires en réponse aux besoins spécifiques des parents étrangers allophones primo-arrivants. Ce dispositif, financé par l'état, est déployé pour leur permettre de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants en contribuant ainsi à leur réussite à l'École en bénéficiant de formations prises en charge par l'État.

Les formations proposées et dispensées aux parents bénéficiaires visent :

- la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'École vis-à-vis des élèves et des parents.
- l'acquisition de la langue française (comprendre, parler, lire et écrire pour coopérer avec l'école). Il s'agit de permettre aux parents notamment de :

- comprendre les documents écrits relatifs à la scolarité de leurs enfants (bulletins scolaires, carnets de correspondance, emploi du temps scolaire, etc.) ;
- participer aux échanges oraux concernant la scolarité de leurs enfants, aux réunions et rencontres parents-professeurs.
- la connaissance des valeurs de la République telles que la liberté, l'égalité dont l'égalité entre les hommes et les femmes, la fraternité, et les principes de laïcité, et de droit à l'instruction ;

Les cours ont lieu au sein de l'école les mardis et jeudis de 8h15 à 10h15.

➤ Restauration scolaire et hygiène

1. Présentation de l'équipe périscolaire.
6 animateurs le temps de midi avec 98 enfants accueillis.
5 animateurs le soir avec 78 enfants accueillis.

Nouvelle organisation (Directeur d'accueil de Loisir DAL et Directeur d'accueil de loisir adjoint DAL adjoint). La directrice travaille en collaboration avec une directrice adjointe sur l'élémentaire et la maternelle.

2. Présentation du self : nouvelle organisation avec pour objectif de développer l'autonomie des enfants, avec des sorties échelonnées et des activités au choix. Les plus petits mangent en premier, les plus grands ensuite, au fur et à mesure des sorties des élèves présents dans le self.
3. Deux animations prévues avec la mission durable, afin de sensibiliser les enfants au tri et à la gestion des déchets, le 16 octobre de 12h à 14h.
4. Fête d'Halloween : grande chasse au trésor le 17/10.
5. Participation du périscolaire au marché de Noël le 12/12 :
 - o Spectacle de danse
 - o Table d'animation
 - o Fabrication d'objets par les enfants pour le marché.

Une question est posée par les représentants des parents d'élèves :

Certains enfants ont des rendez-vous de suivi (profession médicale, CMPP, CGI ...) sur temps scolaire, et ne reviennent à l'école qu'entre 11h45 et 12h00 car le rdv a duré plus longtemps que prévu, le rdv a commencé avec du retard, car la circulation les a retardés. En début d'année, il a été dit que les enfants revenant de ces rdv ne seront pas pris en charge par le service périscolaire s'ils arrivent après l'appel de l'animateur soit après 11h45. Or, il est parfois compliqué, voire impossible d'avoir des rdv hors temps scolaire ou en début de matinée. Cela semble donc injuste de pénaliser ces familles en refusant l'accès à la cantine alors que l'élève était

présent en classe une partie de la matinée et est revenu quelques minutes après l'appel de l'animateur.

Pourriez-vous svp revenir sur cette règle et si non nous en indiquez les raisons ?

L'équipe pédagogique s'associe à cette question. En effet, afin de favoriser les apprentissages des élèves tout en évitant l'absentéisme scolaire néfaste à la réussite des élèves, les enseignants acceptent les rdv médicaux justifiés sur temps scolaires mais demandent aux familles, si possible, que l'élève soit présent une partie de la demi-journée où a lieu cette prise en charge.

La DAL se renseigne et prévient Mme FOURGEUX de la réponse à cette question. L'équipe pédagogique souhaite une souplesse vis à vis de ces rendez-vous médicaux afin d'aider les familles et répondre aux besoins des élèves.

➤ Vie scolaire

- Présentation des projets pédagogiques de l'école :

École et cinéma : 4 classes sont inscrites à ce dispositif. Les séances auront lieu au cinéma Piazza Victor Hugo.

CP	CE1	CE2-CM1	CM1-CM2
Calamity	Calamity	Calamity	Jeux d'images
A vol d'oiseaux	A vol d'oiseaux	A vol d'oiseaux	Le cerf-volant du bout du monde
L'histoire sans fin	L'histoire sans fin	L'histoire sans fin	L'histoire sans fin

PEAC : 5 classes (La classe de CE1 n'a pas obtenu le parcours souhaité) sont inscrites à un parcours culturel, mis en place par la ville de Besançon (prise en charge financière par la commune des interventions et des transports).

La classe de CP : A la découverte du cinéma. Visite du cinéma Beaux-Arts, salle de projection. Travail sur le début du cinéma. Visionnage de films au mois de novembre. Travail sur l'affiche de film.

La classe de CP-CE2 : Voyage au pays du théâtre avec la compagnie RUBATO. Les objectifs du parcours sont les suivants :

- Être à l'écoute de ses sensations, développer son estime de soi, la confiance en soi, à travers le jeu théâtral
- Reconnaître et exprimer ses émotions chez soi, puis chez les autres, et les accepter, pour pouvoir se rendre plus présent et disponible.
- Avoir une pratique théâtrale
- Vivre l'expérience d'être spectateur d'une pièce de théâtre, puis s'immiscer à l'intérieur du décor pour improviser. Découverte et première prise en main de la régie son-lumière. Connaître les différents métiers du spectacle.

Ce parcours débutera en mars 2026.

La classe de CE2 / CM1 : De l'image au récit.

Travail autour de diverses photos, de différents genres, différentes époques pour aboutir à des récits oraux puis écrits.

La classe de CM1/CM2 et de CM2 : L'Histoire en histoires

Travail avec la citadelle de Besançon. La vie au 17ème siècle. Le but est de créer des histoires en incarnant un personnage (domestique, gouverneur de la citadelle, palefrenier etc.) Ils devront écrire plusieurs types de texte : poèmes, texte revendicateurs, récits...

Parcours sportifs :

Cycle **lutte** pour les classes de CP-CE2, CE1 et CP du lundi 22 septembre au lundi 12 janvier.

Cycle **escalade** pour les classes de CM1/CM2 et CE2/CM1 du 7 avril au 13 juin.

Cycle « **vélo/BMX** » pour la classe de CM2 du 27/04 au 12/06 sur le site de la Malcombe.

Piscine (niveaux concernés cette année 25/26 CP, CE1 et CM2):

Tous les élèves de CP et de CE1 se sont rendus à la piscine du 11 septembre au 16 octobre.

Pour les classes de CM1/CM2 et CM2, le cycle commencera jeudi 13 novembre après-midi et se terminera le jeudi 18 décembre soit 6 séances.

Autres projets :

Classe de CP :

- Projet « livre élu » avec lecture de livres et productions d'œuvres pour une exposition.
- Petite école dans la forêt : 2 sorties
- École dehors dans le périmètre de l'école
- Projet oiseaux avec l'association « Tyto Alba » dans le cadre du projet EE
- Végétalisation de la cour
- Médiathèque Pierre Bayle pour sensibiliser à la lecture
- Participation à la chorale + dispositif Citadelle Chante/Thème : le jour et la nuit/ le soleil et la lune

Classe de CP-CE2 :

- École dehors 1 vendredi sur 3 à la Grange Huguenet
- Projet « livre élu » avec lecture de livres et productions d'œuvres pour une exposition.
- Chorale et Inscription au dispositif « la Citadelle chante »
- Visites et emprunt de livre à la médiathèque Pierre Bayle le 19 décembre, le 03 avril et le 26 juin
- Demande de visite atelier au musée des beaux-arts sur le thème du portrait
- Demande de vivarium pour avoir des phasmes
- Projet oiseaux avec l'association « Tyto Alba » dans le cadre du projet EE
- Projet de classe verte
- CroKy-bouge : diététicienne qui vient parler de la nutrition dans le cadre d'interventions financées par la ville de Besançon

Classe de CE1 :

- Petite école dans la forêt en octobre et en février pour voir du bûcheronnage
- Sortie médiathèque
- Citadelle chante
- Croky bouge
- Bibliothèque conservation : atelier calligraphie
- Inscription spectacle Rodia : « Le colibri »

Classe de CE2/CM1 :

- Petite école dans la forêt : 2 sorties 1 autour de l'arbre vivant et 1 autre plus tard dont le thème est à définir.
- Intervention dans la cour : construction de mangeoires en octobre et une autre plus tard autour du mode de vie de l'oiseau.
- Visite aux serres Biome à la Bouloie
- Inscription au dispositif : Citadelle chante

Classe de CM1-CM2 :

- Visite de la médiathèque
- Intervention sur la prévention du tabagisme
- École dehors : 1 fois tous les 15 jours
- Projet éducation à l'environnement, intervention autour de l'oiseau
- Parcours autour de l'eau avec la ville
- Citadelle Chante
- Projet classe verte

Classe de CM2 :

- Exposition « Nous et les autres » proposée par la ligue de l'enseignement, exposition du musée de l'Homme. Réflexion autour du racisme. Travail qui sera approfondi en classe.
- Citadelle chante
- La maison du comté + travail autour du patrimoine local
- « Livre élu »

● Bilan financier de la coopérative scolaire :

Le solde au 1er septembre était de : 2 722,25 euros. Les comptes ont été vérifiés par un parent d'élève et une enseignante début septembre. Nous les remercions. La coopérative de l'école n'est plus affiliée à l'OCCE. En effet, les frais bancaires devenant trop importants, l'équipe pédagogique a souhaité créer une association loi 1901 pour gérer le budget de l'école. Les revenus de notre coopérative scolaire sont principalement issus de l'adhésion payée par les familles. Cette adhésion n'est pas obligatoire. L'adhésion était, encore cette année, libre avec une proposition de 12 € par élève.

➤ **Activités périscolaires : cf restauration scolaire**

➤ **Sécurité et équipements**

● **Sécurité :**

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu jeudi 26 septembre 2025 (entre 1 minute et 3 minutes pour évacuer les 6 classes dans la cour).

Chaque école dispose d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) pour parer aux risques majeurs liés à la sûreté des élèves et des personnels. Ce plan est désormais normalement établi et validé conjointement par l'autorité académique, la commune et les personnels compétents en matière de sûreté. La directrice donne son avis et peut faire des suggestions de modifications du plan au regard des spécificités de son école. Elle peut également consulter les personnels compétents en matière de sécurité. Le rôle de la directrice n'est plus donc d'établir mais d'assurer sa diffusion au sein de la communauté éducative, de le mettre en œuvre et d'organiser les exercices nécessaires au contrôle de son efficacité. Il a été demandé cette année à la directrice de mettre à jour les PPMS, ce qui a été fait, mais une réunion organisée par notre référente sécurité aura lieu en décembre 2025 en présence des directrices des écoles élémentaire et maternelle, un représentant du périscolaire et un représentant du service éducation de la ville. Cette réunion a pour but d'élaborer un PPMS uniifié.

● **Rénovation :**

Les phases 1 et 2 sont terminées. Ce sont les espaces extérieurs à l'école qui sont en ce moment en travaux :

- re-végétalisation de la cour
- réaménagement du parvis de l'école

Pour autant, certains dysfonctionnements persistent. Des questions ont été envoyées en amont au service éducation :

1. Les volets d'au moins deux salles dysfonctionnent et ce depuis septembre 2024. Pourriez-vous svp nous indiquer pourquoi, un an après, le dysfonctionnement est toujours présent ?
2. Les compteurs électriques sur l'arrière de l'école et sur la rue de Vesoul ne sont pas sécurisés. Pourriez-vous svp faire le nécessaire ?
3. Les espaces verts avec arbres près de la rue de Vesoul présentent des objets dangereux (morceaux de ferraille et morceau de bois avec clous). Pourriez-vous svp faire évacuer ces objets ?
4. Le grillage vers les compteurs électriques rue de Vesoul sont à réparer car l'intrusion au sein de l'école peut se faire à cet endroit. Quand est-ce que cette réparation aura lieu ?

5. Les vasistas qui s'ouvrent ne sont toujours pas en service et certains sont mal fermés et provoqueront bientôt une entrée d'air froid. Quand est-ce que ces vasistas pourront être ouverts et fermés correctement ?
6. BCD : il reste des livres de la maternelle BUTTE dans une salle et nos bacs bas jaunes ne nous ont pas été restitués. Serait-il possible de planifier une date de reprise des livres de la Butte et de retour de nos meubles ?

Le représentant de la Ville au sein du conseil d'école étant excusé, les questions n'ont pas eu de réponses lors du conseil d'école.

Points annexes :

Question d'un parent autour de la politique des évaluations nationales : discutée en équipe lors de la réunion de pré-reentrée, les enseignants ont décidé de les faire passer ou non. Les modalités de passage et les explications liées à ces évaluations ont été présentées en réunion de rentrée aux parents par la plupart des enseignants.

Date du prochain conseil d'école : lundi 16 mars à 18h

La séance est levée à 19h50

Directrice de l'école : Mme FOURGEUX

Secrétaire de séance : Mme FAY